ARRÊTÉ N° 30-2023

Le Maire de la Commune de POUILLÉ (Loir et Cher)
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des départements et des régions,
Vu le code de la route et notamment l'article R 225,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2512-14,
Vu les articles 2212.1 concernant les pouvoirs de police du Maire,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié ou complété, relatif à la signalisation routière,
Vu la demande formulée le 9/11/2023 par Mme. LUPO Céline – L.CAPS – ZA de la Suzerolle – rue de la Suzerolle – 49140 SEICHES SUR LE LOIR
Considérant que les travaux de pose et dépose de plaques de roulage pour une intervention de grue-nacelle prévus par l'entreprise L.CAPS, nécessitent des mesures règlementant la circulation :

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation sera perturbée au niveau du Château d'eau le 28 novembre 2023 et le 4 décembre 2023.

Article 2 : Au droit du chantier, la rue sera barrée par l'entreprise Resastat Services – 1 rue des Artisans 37300 JOUÉ LES TOURS.
La signalisation temporaire sera fournie et mise en place par l'entreprise. Elle sera responsable de son parfait état de jour comme de nuit.

Article 3 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier excepté pour les véhicules de l'entreprise Resastat Services. Dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra, le stationnement et la circulation pourront être rétablis normalement.

Article 4 : La remise en état des éventuelles dégradations qui seraient constatées sur les chaussées et leurs dépendances sera à la charge de l'entreprise Resastat Services.

Article 4 : L'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher – 16 rue Signeulx – 41013 BLOIS Cedex
- Monsieur le Chef du Détachement des Territoires – Unité Motocycliste zone CRS – 85 rue Bergson – BP 209 – 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- L.CAPS – ZA de la Suzerolle – rue de la Suzerolle – 49140 SEICHES SUR LE LOIR

Fait à Pouillé, le 21 novembre 2023
Le Maire,

MAIRIE de POUILLÉ (LOIR et CHER)

A. GOUTX